

# DÉCISION DU MAIRE

**Direction de l'Education**  
**Fanny MONTUELLE-AUGIER**  
**Décision n° DEC\_2024\_042**

## **Objet : Location d'un Minibus pour le séjour de printemps des 6-11 ans**

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,  
VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,  
CONSIDÉRANT la nécessité de louer un minibus dans le cadre des activités du séjour de printemps des 6-11 ans.

## **DÉCIDE**

**Article 1 :** Une convention est signée avec la Ville, représentée par Madame Nathalie LALLIER en qualité de Maire et la société U-express sise Route du Fief Noumois à NOTRE-DAME-DE-MONTS (85690), relative à la location d'un minibus pour le séjour de Printemps 2024 programmé par le service Enfance.

**Article 2 :** La location du Minibus immatriculé FK-532-PV prend effet à compter du samedi 06 avril 18h30 jusqu'au jeudi 11 avril 2024 18h00.

**Article 3 :** La location est prévue initialement pour un forfait de 200km au prix TTC de 357€ (trois cent cinquante sept euros) avec une franchise de 300€ (trois cents euros) en supplément du prix de location est à prévoir si le véhicule venait à être détérioré à sa remise.

**Article 4 :** Le véhicule est fourni avec le plein de carburant (ou d'énergie) et la collectivité doit le restituer dans le même état. À défaut, le nombre de litres de carburant (ou niveau de charge) manquant lui sera facturé conformément au barème des prix indiqué sur le contrat de location.

**Article 5 :** La dépense engagée sera inscrite au budget de l'exercice 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 091-219104791-20240410-DEC\_2024\_042-AU